

## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 4 juillet 2016 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier, MM. François Séguin, Robert A. Laurence, Rénaud Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absence motivée :

Le conseiller M. Claude Beaudoin.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## **16-07-534    Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 4 juillet 2016 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 5.7    Acquisition / Lots projetés 5 908 974 et 5 908 975 / Boulevard de la Cité-des-jeunes / Débarcadère pour autobus et voie cyclable
- 13.3    Disposition de biens excédentaires / Autorisation

Et en y retirant le point suivant :

- 5.1    Bail / Infrastructure Canada / Lots 1 546 716, 1 547 023 et 1 547 024 / Autorisation de signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

### *Minute de réflexion*

### *Présences*

- 1.    Adoption de l'ordre du jour**
- 2.    Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1    Séance ordinaire du 20 juin 2016 et séance extraordinaire du 27 juin 2016
- 3.    Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1    Période de questions
- 4.    Affaires du Conseil**
  - 4.7    Nous sommes Vaudreuil-Soulanges! / Aide financière
  - 4.8    Insalubrité morbide / Réseau local de services de Vaudreuil-Soulanges
- 5.    Greffe et affaires juridiques**
  - 5.4    Contrat de services en mobilité cellulaire / Engagement de plus de 5 ans / Demande d'autorisation / MAMOT
  - 5.7    Acquisition / Lots projetés 5 908 974 et 5 908 975 / Boulevard de la Cité-des-jeunes / Débarcadère pour autobus et voie cyclable
- 6.    Finances et trésorerie**
  - 6.1    Dépôt de la liste des comptes – échéance du 10 juin 2016

- 6.2 Évaluation foncière / Demande de révision / Report de la date de la réponse de l'évaluateur
- 6.3 Émission d'obligations / Résolution de concordance
- 6.4 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance
- 6.5 Émission d'obligations / Résolution de prolongation
- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Service des travaux publics / Stage en horticulture
  - 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
  - 7.3 Service des travaux publics / Embauche / Contremaître – Bâtiments
  - 7.4 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 16 mars 2016
  - 7.5 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier
  - 7.7 Service des travaux publics / Embauche / Stagiaire en ingénierie
  - 7.8 Service des finances et de la trésorerie et Service des ressources humaines / Modifications / Structures organisationnelles
  - 7.9 Service des finances et de la trésorerie / Nomination / Analyste – Comptabilité et budget
  - 7.10 Service des ressources humaines / Promotion / Technicienne en ressources humaines
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
  - 10.1 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2016 / Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec
- 11. Loisirs et vie communautaire**
  - 11.1 Protocole d'entente / Camps de jour / 9075-6719 Québec inc. (Air en fête) / Autorisation de signature
  - 11.2 Délégation / Pouvoir de signer la confirmation du propriétaire / Demande de permis pour service ou vente d'alcool / Salles municipales / Modification de la résolution 15-02-139
- 12. Protection publique**
  - 12.1 Adoption / Plan de mise en œuvre / Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisée de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- 13. Travaux publics**
  - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-29 / Acquisition d'un camion 10 roues châssis-cabine
  - 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-28 / Fourniture et installation d'une unité de climatisation-chauffage à l'Opticentre
  - 13.3 Disposition de biens excédentaires / Autorisation
- 14. Eaux**
- 15. Services techniques**
  - 15.1 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Réhabilitation de la rue Cartier / Règlement n° 1727
  - 15.2 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie
- 16. Urbanisme**
  - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 juin 2016

- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 juin 2016
- 16.3 Modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 et au Règlement de zonage n° 1275 / 3661, route Harwood / Usage de garderie / Ratios de stationnement pour l'usage de garderie / Lot 1 830 716 / Zone H5-807 / CCU n° 16-06-93
- 16.4 Dérogation mineure / 3661, route Harwood / Cases de stationnement / Allée de stationnement / Aire de stationnement / Lot 1 830 716 / Zone H5-807 / CCU n° 16-06-94
- 16.5 PIIA / 350, avenue Saint-Charles / Enseigne sur poteaux / Lot 1 546 136 / Zone H5-516 / CCU n° 16-06-95
- 16.8 Modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 / Changer l'affectation I-P (Industrie de prestige) pour l'affectation C-A (Commerce artériel) / Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Usage Commerces de détail de véhicules de loisir (632) / 140, rue Aimé-Vincent / Lot 2 832 114 / Zone I1-129 / CCU n° 16-06-98
- 16.9 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 980, avenue Saint-Charles, local 131 / Usage de Services de location d'automobiles et de camions (9921) / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 16-06-99
- 16.11 Dérogation mineure / 22800, chemin Dumberry, local 10 / Enseigne sur mur / Lot 5 423 844 / Zone C3-123 / CCU n° 16-06-101

## **17. Environnement**

## **18. Réglementation**

- 18.2 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1727 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réhabilitation de rue, installation de puisards et construction de pavage et de bordures / Rue Cartier
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1273-08 / Modification / Règlement omnibus modifiant le Règlement de lotissement n° 1273
- 18.4 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-242 / Modification / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n°1275
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1275-242 / Modification / Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage n°1275
- 18.6 Adoption de projet / Règlement n° 1274-23 / Modification / Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1274-23 / Modification / Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274
- 18.8 Adoption de projet / Règlement n° 1714 / Protocole d'entente / Construction Roger Bilodeau inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place Marier » / Parties des rues des Tilleuls, des Châtaigniers et des Pruches
- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1714 / Règlement n° 1714 / Protocole d'entente / Construction Roger Bilodeau inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place Marier » / Parties des rues des Tilleuls, des Châtaigniers et des Pruches
- 18.10 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-243 / Autorisation d'escaliers extérieurs en cour avant secondaire / Zone H3-753 / Secteur rue de Clichy

## **19. Direction générale**

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

## **20. Période de questions – Élus**

## **21. Période de questions – Assistance**

## **22. Levée de la séance**

**« ADOPTÉE »**

**16-07-535 Adoption des procès-verbaux**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- séance ordinaire du 20 juin 2016;
- séance extraordinaire du 27 juin 2016.

« ADOPTÉE »

**16-07-536 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**16-07-537 Nous sommes Vaudreuil-Soulanges! / Aide financière**

CONSIDÉRANT que l'organisme Nous sommes Vaudreuil-Soulanges!, composé de 7 ambassadeurs de la région représentant différents milieux, a été choisi pour participer au 1 000 km Pierre Lavoie, édition 2016;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par NSVS;

CONSIDÉRANT que la mission première de l'organisme consiste à promouvoir les saines habitudes de vie et l'activité physique chez les jeunes d'âge primaire et secondaire dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que l'école primaire Brind'Amour à Vaudreuil-Dorion est parrainée par NSVS dans le cadre de sa participation au 1 000 km pour des projets favorisant l'activité physique;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 500 \$ soit versé à l'organisme Nous sommes Vaudreuil-Soulanges! à titre d'aide financière dans le cadre de sa participation au 1 000 km Pierre Lavoie, édition 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-07-538 Insalubrité morbide / Réseau local de services de Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT l'importance de mieux coordonner nos actions et d'agir de manière concertée face au phénomène d'insalubrité morbide;

CONSIDÉRANT qu'il est important de définir les champs d'action de chacune des organisations afin d'agir pour le bien commun;

CONSIDÉRANT le travail entrepris par le Comité intersectoriel en insalubrité morbide de Vaudreuil-Soulanges notamment composé du CISSS de la Montérégie-Ouest ainsi que de plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite s'associer à cette démarche;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit entérinée la démarche contenue au document intitulé « Trajectoire intersectorielle d'insalubrité morbide Vaudreuil-Soulanges » daté de juin 2015;

« ADOPTÉE »

**16-07-539 Contrat de services en mobilité cellulaire / Engagement de plus de 5 ans / Demande d'autorisation / MAMOT**

CONSIDÉRANT la résolution 15-01-036 de la Ville mandatant le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) afin de préparer en son nom et celui d'autres clients intéressés, un document d'appel d'offres visant la conclusion d'un contrat à exécution sur demande pour l'acquisition de biens et services en mobilité cellulaire;

CONSIDÉRANT que le CSPQ a adjugé, le 23 octobre 2015, le contrat de services en mobilité cellulaire 2015-2025, aux prestataires Rogers Communications S.E.N.C. et Société TELUS Communications;

CONSIDÉRANT l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit, sauf exceptions, l'obligation d'obtenir l'autorisation du ministre pour tout engagement de crédit excédant cinq ans;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit mandaté afin de transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande afin d'autoriser, pour une période de plus de 5 ans, le contrat à exécution sur demande pour des services en mobilité cellulaire tel qu'adjugé par le CSPQ auprès de Rogers et TELUS le 23 octobre 2015.

« ADOPTÉE »

**16-07-540 Acquisition / Lots projetés 5 908 974 et 5 908 975 / Boulevard de la Cité-des-jeunes / Débarcadère pour autobus et voie cyclable**

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un débarcadère pour autobus et d'une voie cyclable sur une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes complétant la voie cyclable actuelle sise entre l'avenue Saint-Charles et le boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT le plan cadastral préparé par Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, dossier T16188-15-51, minute 15 769, en date du 4 mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition des lots projetés 5 908 974 et 5 908 975 d'une superficie respective de 56 mètres carrés et 25,6 mètres carrés;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots projetés 5 908 974 et 5 908 975, le tout suivant leurs dépôts au Registre foncier du Québec;

QUE la Ville mandate la firme Barrette et associés afin d'entreprendre la procédure d'expropriation requise, le cas échéant;

QUE le maire ou le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette opération soit financée par le surplus accumulé non affecté et que le trésorier soit autorisé à émettre les chèques requis au moment propice et sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-07-541 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 10 juin 2016**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 10 juin 2016 totalisant un montant de 2 665 949,77 \$

**16-07-542 Évaluation foncière / Demande de révision / Report de la date de la réponse de l'évaluateur**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT que l'évaluateur municipal, le Groupe Évimbec, a fait part à la Ville qu'il lui est nécessaire, pour compléter ses analyses dans un souci d'équité et de qualité, de reporter l'échéance de réponse de l'évaluateur aux demandes de révision du rôle d'évaluation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville reporte au plus tard au 31 décembre 2016 la date de réponse aux demandes révision du rôle d'évaluation, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au Tribunal administratif du Québec.

« ADOPTÉE »

**16-07-543 Émission d'obligations / Résolution de concordance**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 17 601 000 \$ :

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$	Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
1132 (1132-1)	75 288 \$	1498 (FIMR 610630)	202 700 \$
1179	297 500 \$	1541	2 658 \$
1184	31 660 \$	1574	993 394 \$
1364	210 339 \$	1576	153 011 \$
1382	440 300 \$	1577	4 758 373 \$
1410	151 400 \$	1606 (PRECO 231652)	184 200 \$
1411	320 763 \$	1605 (TECQ 2014-2018)	1 377 260 \$
1418	416 200 \$	1682	124 100 \$
1436	67 811 \$	1689	1 430 669 \$
1496 (FCCQ 800074)	1 756 000 \$	1704 (PROG AIDE INST.SEP.)	268 074 \$
1496	4 054 300 \$	1715	285 000 \$

CONSIDÉRANT que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 17 601 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 20 juillet 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges  
100, boulevard Don Quichotte, bureau 1  
L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 20 janvier et le 20 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ c D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

« ADOPTÉE »

#### **16-07-544 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 17 601 000 \$ effectué en vertu des règlements n<sup>os</sup> 1132 (1132-1), 1179, 1184, 1364, 1382, 1410, 1411, 1418, 1436, 1496, 1498, 1541, 1574, 1576, 1577, 1606, 1605, 1682, 1689, 1704 et 1715, la Ville de Vaudreuil-Dorion émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq ans (à compter du 20 juillet 2016) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 à 2026, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 1364, 1382, 1410, 1411, 1418, 1436, 1496, 1541, 1574, 1576, 1577, 1605, 1682, 1689 et 1704, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
- dix ans (à compter du 20 juillet 2016) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 1496, 1541, 1574, 1576, 1577, 1605, 1682, 1689 et 1704, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

#### **16-07-545 Émission d'obligations / Résolution de prolongation**

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ c D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion avait, le 19 juillet 2016, un montant de 14 191 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 19 772 000 \$, pour des périodes de 5 ans, 10 ans, 14 ans et 15 ans en vertu des règlements n<sup>os</sup> 1132 (1132-1), 1179, 1184, 1364, 1382, 1410, 1411, 1418, 1436, 1496, 1498, 1541, 1574, 1576, 1577 et 1606;

CONSIDÉRANT que le dit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 75 103 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 14 115 897 \$;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 20 juillet 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion emprunte 14 115 897 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

« ADOPTÉE »

#### **16-07-546 Service des travaux publics / Stage en horticulture**

CONSIDÉRANT la demande de stage non rémunéré présentée au Service des travaux publics par M<sup>me</sup> Karine Saillant, dans le cadre du programme d'études professionnelles *en horticulture et jardinerie* de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal, le 12 juin 2016;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Karine Saillant, stagiaire, est couverte par une assurance responsabilité défrayée par l'École des métiers de l'horticulture de Montréal;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la demande de stage non rémunéré d'une durée de dix jours dans le cadre du programme d'études professionnelles *en horticulture et jardinerie* de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal et que M. Christian Janelle, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à cette fin;

QUE la Ville consente à ce que M<sup>me</sup> Saillant effectue un stage non rémunéré au sein du Service des travaux publics, sous la supervision de M. Christian Janelle, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, et ce, pour la période du 29 juin au 13 juillet 2016.

« ADOPTÉE »

#### **16-07-547 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 22 juin 2016.

« ADOPTÉE »



**16-07-548 Service des travaux publics / Embauche / Contremaître – Bâtiments**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 21 juin 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Martin Champagne, au poste régulier de contremaître – Bâtiments au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 8 août 2016, au salaire prévu à la classe 14 (échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QU'il est entendu que M. Champagne aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue soient adressés à M. Champagne;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-07-549 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 16 mars 2016**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des employés cols blancs tenue le 16 mars 2016 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**16-07-550 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Laurier Montpetit, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie en date du 20 juin 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M. Laurier Montpetit, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 20 juin 2016;

QUE la Ville remercie M. Montpetit pour son dévouement et son implication au cours de ses 29 années de service.

« ADOPTÉE »

**16-07-551 Service des travaux publics / Embauche / Stagiaire en ingénierie**

CONSIDÉRANT la résolution 16-04-257;

CONSIDÉRANT la demande d'un deuxième stage rémunéré présentée par M. Bruno Possa, ingénieur, chef de division – Entretien des infrastructures au Service des travaux publics pour M<sup>me</sup> Rokhiyatou Keïta dans le cadre du programme *baccalauréat en génie de la construction* de l'École de technologie supérieure (ÉTS);

CONSIDÉRANT que les tâches à être confiées au stagiaire en ingénierie doivent répondre aux exigences de l'institution d'enseignement et permettre d'acquérir l'expérience pertinente en prévision d'occuper un poste d'ingénieur;

CONSIDÉRANT que le stage constitue une condition pour l'obtention du baccalauréat mentionné ci-haut et du titre professionnel d'ingénieur;

CONSIDÉRANT la rémunération moyenne des stagiaires en 2015 (stage S3) telle que présentée dans un document fourni par l'École de technologie supérieure (ÉTS);

CONSIDÉRANT le pourcentage d'augmentation salariale consenti aux employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 1<sup>er</sup> janvier 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise M<sup>me</sup> Rokhiyatou Keïta à effectuer un deuxième stage rémunéré au sein du Service des travaux publics, sous la supervision de M. Bruno Possa, ingénieur, chef de division – Entretien des infrastructures, pour la période du 8 août au 25 novembre 2016;

QUE M<sup>me</sup> Keïta agira, dans le cadre de ses fonctions, en appui professionnel à M. Possa;

QUE la Ville autorise M. Bruno Possa, ing., chef de division – Entretien des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document nécessaire permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le taux horaire consenti à M<sup>me</sup> Keïta soit établi à 22,04 \$ l'heure et que les autres conditions de travail soient établies conformément à la *Loi sur les normes du travail*;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-07-552 Service des finances et de la trésorerie et Service des ressources humaines / Modifications / Structures organisationnelles**

CONSIDÉRANT la réflexion stratégique qui s'est inscrite dans le cadre des actions entreprises par le Service des ressources humaines et le Service des finances et de la trésorerie afin de répondre aux besoins grandissants d'une organisation en plein essor;

CONSIDÉRANT l'analyse organisationnelle présentée au conseil municipal par M. Marco Pilon, trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, et par M<sup>me</sup> Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, le 13 juin 2016;

CONSIDÉRANT que dans un objectif d'optimisation, il convient de transférer, du Service des ressources humaines au Service des finances et de la trésorerie, les activités inhérentes au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville ainsi que celles liées au Régime de retraite simplifiée des pompiers;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'apporter des modifications complémentaires aux structures organisationnelles du Service des finances et de la trésorerie ainsi que du Service des ressources humaines pour des raisons d'efficacité;

Il est

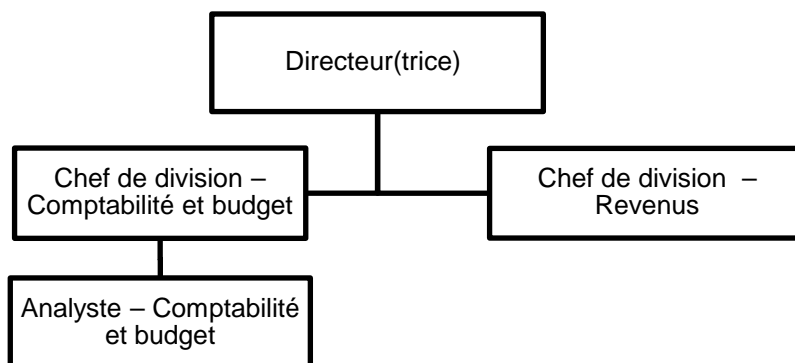
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville adopte les structures organisationnelles du Service des finances et de la trésorerie ainsi que du Service des ressources humaines telles qu'elles apparaissent ci-dessous, lesquelles entreront en vigueur progressivement, selon les postes visés aux dates indiquées ci-après :

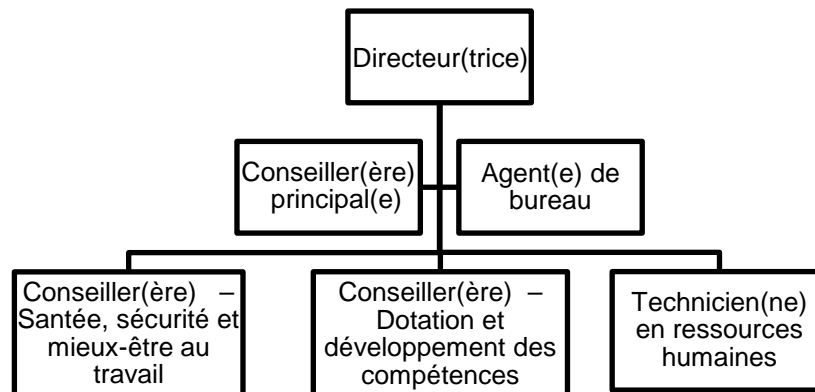
**Service des finances et de la trésorerie :**



QUE la Ville crée le poste d'analyste – Comptabilité et budget au sein de la division – Comptabilité et budget du Service des finances et de la trésorerie en date du 5 juillet 2016 et que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 14 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres;

QUE ledit poste relève du chef de division – Comptabilité et budget;

**Service des ressources humaines :**



QUE le poste de conseiller en ressources humaines ainsi que toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle à laquelle ce poste était lié, soit aboli en date du 6 septembre 2016;

QU'un poste d'agent de bureau 2 ainsi que toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle à laquelle ce poste était lié, soit aboli en date du 18 juillet 2016;

QUE la Ville entérine la création du poste de technicien(ne) en ressources humaines;

QUE le salaire attribué au poste de technicien(ne) en ressources humaines soit situé à la classe 8 de l'échelle salariale incluse à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur, et ce, conformément à l'évaluation réalisée conjointement par les parties patronale et syndicale et dûment cosignée les 3 et 7 juin 2016;

QUE la Ville crée les postes suivants au sein du Service des ressources humaines en date du 5 juillet 2016 :

- conseiller(ère) – Dotation et développement des compétences;
- conseiller(ère) – Santé, sécurité et mieux-être au travail;

QUE les salaires attribués aux postes ci-haut mentionnés soient situés à la classe 14 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres ou dans la convention collective de travail des employés cols blancs et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

**16-07-553 Service des finances et de la trésorerie / Nomination / Analyste – Comptabilité et budget**

CONSIDÉRANT les modifications apportées aux structures organisationnelles du Service des finances et de la trésorerie et du Service des ressources humaines en vertu de la résolution 16-07-552;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville nomme M. Robert Bazinet au poste régulier à temps complet d'analyste – Comptabilité et budget au sein du Service des finances et de la trésorerie, et ce, à compter du 6 septembre 2016, au salaire prévu à la classe 14 – échelon 6 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout conformément aux conditions énoncées à ladite Entente;

QUE des félicitations soient adressées à M. Bazinet;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-160-00-150	(Salaire cadres RH)	38 000 \$
À :	02-130-00-150	(Salaires cadres admin.)	38 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-07-554 Service des ressources humaines / Promotion / Technicienne en ressources humaines**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 17 juin 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la promotion de M<sup>me</sup> Josée Doston, agente de bureau 2 au Service ressources humaines, au poste de technicienne en ressources humaines en date 18 juillet 2016 au salaire prévu à la classe 8 – échelon 3 de l'échelle salariale incluse à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite convention;

QU'il est entendu que M<sup>me</sup> Doston devra compléter une période d'essai de trois mois, prenant fin le 18 octobre 2016, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Doston;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-07-555 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2016 / Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière doit être transmise au ministère de la Culture et des Communications du Québec pour l'achat de documents dans le cadre du programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à compléter, à signer et à acheminer une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des communications du Québec dans le cadre du programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2016.

« ADOPTÉE »

**16-07-556 Protocole d'entente / Camps de jour / 9075-6719 Québec inc. (Air en fête) / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville utilise les services de la firme 9075-6719 Québec inc. (Air en fête) pour l'organisation de ses camps de jour dans ses parcs;

CONSIDÉRANT que la Ville n'assume aucune dépense à l'égard des services rendus, lesquels le sont entièrement par les utilisateurs;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit l'utilisation par la firme des parcs et de certains locaux de la Ville;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Sports et loisirs soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec 9075-6719 Québec inc. (Air en fête) pour l'organisation des camps de jour pour la saison estivale 2016;

« ADOPTÉE »

**16-07-557 Délégation / Pouvoir de signer la confirmation du propriétaire / Demande de permis pour service ou vente d'alcool / Salles municipales / Modification de la résolution 15-02-139**

CONSIDÉRANT la résolution 15-02-139 adoptée lors d'une séance tenue le 16 février 2015 autorisant des membres du personnels de la Ville de Vaudreuil-Dorion à signer l'attestation du propriétaire confirmant que celui-ci est détenteur d'une assurance à l'égard des lieux loués;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 15-02-139 soit modifiée en substituant le nom de Suzanne Mailly par celui de Josée Lacharité au premier dispositif de la résolution;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

« ADOPTÉE »

**16-07-558 Adoption / Plan de mise en œuvre / Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 1<sup>er</sup> juin 2010;

CONSIDÉRANT l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie durant sa 6<sup>e</sup> année d'application;

CONSIDÉRANT le projet de SCRSI révisé et adopté par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la séance du 30 mars 2016;

CONSIDÉRANT l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit que chaque municipalité concernée et l'autorité régionale déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale fixés au schéma et déterminer leurs conditions de mise en œuvre dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera chargée;

CONSIDÉRANT l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions du plan de mise en œuvre contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de leur MRC;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine les objectifs de protection optimale fixés dans le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme déposé à la séance ordinaire du conseil de la MRC le 30 mars 2016;

QUE la Ville adopte son plan de mise en œuvre contenu au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**16-07-559 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-29 / Acquisition d'un camion 10 roues châssis-cabine**

CONSIDÉRANT la perte accidentelle du camion 10 roues Freightliner 2005 numéro 5112 suite à un incendie;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 10 roues châssis-cabine, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 28 juin 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-16-29;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence GloboCam (Montréal) inc., 155, avenue Reverchon, Pointe-Claire (Québec) H9P 1K1, pour l'acquisition d'un camion 10 roues châssis-cabine de marque Freightliner, modèle 108SD, année 2017 neuf au montant de 127 928,08 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-16-29;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

QUE l'indemnité d'assurances à venir pour cette perte soit appliquée en réduction du coût d'acquisition du nouveau camion réduisant ainsi l'emprunt au fonds de roulement;

« ADOPTÉE »

**16-07-560 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-28 / Fourniture et installation d'une unité de climatisation-chauffage à l'Opticentre**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture et l'installation d'une unité de climatisation-chauffage à l'Opticentre, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 juin 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-16-28;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Lys Air Mécanic inc., 1420, rue de Jaffa, Laval (Québec), H7P 4K9, pour la fourniture et l'installation d'une unité de climatisation-chauffage à l'Opticentre au montant de 79 907,63 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-16-28;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 02-330-00-443	(Contrat de déneigement)	8 000 \$
À : 03-200-00-722	(Transfert act. Invest. – bâtiments)	8 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-07-561 Disposition de biens excédentaires / Autorisation**

CONSIDÉRANT que la Ville a en sa possession des biens usagés excédentaires dont elle désire se départir;

CONSIDÉRANT la résolution 16-01-026 autorisant la signature d'une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la gestion de la disposition de ces biens;

CONSIDÉRANT la liste des biens à être vendus déposée le 4 juillet 2016 par le directeur du Service des travaux publics au CSPQ dans son dossier d'appel d'offres 16-0191;

CONSIDÉRANT que les soumissions devront être déposées au CSPQ plus tard le 20 juillet 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à mandater le CSPQ afin que soient vendus au plus offrant chacun des items énumérés à ladite liste.

« ADOPTÉE »

**16-07-562 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Réhabilitation de la rue Cartier / Règlement n° 1727**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 16 juin 2016, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres de services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de la réhabilitation de la rue Cartier.

« ADOPTÉE »

**16-07-563 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 27 juin 2016, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres de services professionnels en vue d'effectuer, dans un premier temps, l'étude d'ingénierie préliminaire, la préparation des plans et devis et la gestion des appels d'offres et, dans un deuxième temps, la surveillance pour des travaux de construction pour l'approvisionnement en eau potable afin de desservir le secteur Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie.

« ADOPTÉE »

**16-07-564 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 juin 2016**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 14 juin 2016.

« ADOPTÉE »

**16-07-565 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 juin 2016**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 14 juin 2016 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 16-06-96	3190, rue F.-X.-Tessier / Nouvelle construction industrielle / Lots 1 674 061 et 1 674 052 / Zone I2-128
CCU n° 16-06-97	3180, boulevard de la Gare, locaux 110 et 120 / Transformation d'une partie de la façade du bâtiment / Lots 4 119 362, 4 325 304 et 4 365 810 / Zone C3-356
CCU n° 16-06-100	22800, chemin Dumberry, local 10 / Relocalisation de l'enseigne / Lot 5 423 844 / Zone C3-123
CCU n° 16-06-102	120, rue Joseph-Carrier / Installation de deux enseignes sur mur et d'une enseigne sur poteau communautaire / Lot 1 675 183 / Zone C3-126
CCU n° 16-06-103	3801, rue F.-X.-Tessier / Installation d'une enseigne sur poteau communautaire / Lot 4 073 396 / Zone I2-128
CCU n° 16-06-105	385, boulevard Harwood / Installation d'une enseigne dans le boîtier lumineux existant sur le mur et d'une enseigne sur poteau communautaire / Lot 1 545 503 / Zone C3-725
CCU n° 16-06-106	148, avenue Saint-Charles / Installation d'une enseigne projetante / Lot 1 546 346 / Zone C2-531

« ADOPTÉE »

**16-07-566 Modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 et au Règlement de zonage n° 1275 / 3661, route Harwood / Usage de garderie / Ratios de stationnement pour l'usage de garderie / Lot 1 830 716 / Zone H5-807 / CCU n° 16-06-93**

CONSIDÉRANT une demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 présentée par M<sup>me</sup> Catherine-Anne Gagné;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-06-93 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la demande de modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 et au Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre l'usage « garderie » à l'intérieur de la zone H5-807 et de modifier les ratios de stationnement pour cet usage;

ET QUE soit mandaté le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder auxdites modifications.

« ADOPTÉE »



**16-07-567 Dérogation mineure / 3661, route Harwood / Cases de stationnement / Allée de stationnement / Aire de stationnement / Lot 1 830 716 / Zone H5-807 / CCU n° 16-06-94**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure présentée par M<sup>me</sup> Catherine-Anne Gagné visant à autoriser, pour un immeuble sis au 3661, route Harwood, les éléments suivants :

- l'aménagement d'une case de stationnement à 2,40 mètres de la ligne d'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige 3 mètres;
- l'aménagement d'une allée de stationnement dans la bande de 3 mètres de la ligne d'emprise de rue au lieu de la pourvoir en aménagements paysagers, tel que requis à l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n° 1275;
- l'aménagement d'une aire de stationnement située à 0 mètre des limites du terrain en dérogation à l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige 0,6 mètre;
- l'aménagement de trois cases de stationnement d'une profondeur de 4,5 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.1.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une profondeur de 5,5 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-06-94 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 juin 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3661, route Harwood;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville refuse la dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3661, route Harwood.

« ADOPTÉE »

**16-07-568 PIIA / 350, avenue Saint-Charles / Enseigne sur poteaux / Lot 1 546 136 / Zone H5-516 / CCU n° 16-06-95**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-06-95 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT que la couleur jaune des poteaux ne s'harmonise pas avec le bâtiment ni avec le milieu environnant et que cette couleur jaune n'est pas conforme à l'objectif du PIIA qui préconise des couleurs plus sobres, à l'image du secteur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 350, avenue Saint-Charles, le projet avec support d'affichage de couleur jaune, tel que montré sur le plan préparé en date du 21 mars 2016 par Clickaffiche.

« ADOPTÉE »

**16-07-569 Modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 / Changer l'affectation I-P (Industrie de prestige) pour l'affectation C-A (Commerce artériel) / Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Usage Commerces de détail de véhicules de loisir (632) / 140, rue Aimé-Vincent / Lot 2 832 114 / Zone I1-129 / CCU n° 16-06-98**

CONSIDÉRANT une demande de modification du Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 et du Règlement de zonage n° 1275 présentée par BJMedia;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-06-98 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU

QUE malgré la recommandation de refus du Comité consultatif d'urbanisme, la Ville accepte la demande de modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de changer l'affectation I-P (Industrie de prestige) pour l'affectation C-A (Commerce artériel), ainsi que la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser l'usage commerces de détail de véhicules de loisir (632) dans la zone concernée;

QUE dans le cadre de la modification au Règlement de zonage n° 1275, des dispositions normatives particulières propre à l'usage et au secteur soient de plus adoptées afin de limiter au maximum l'entreposage extérieur, notamment en cour avant, en cour avant secondaire et de toute façon perceptible à partir de l'autoroute 40;

QUE soit mandaté le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder auxdites modifications.

La conseillère M<sup>me</sup> Céline Chartier demande le vote.

Les conseillers MM. François Séguin, Robert A. Laurence, Rénaud Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin se prononcent en faveur de la proposition alors que la conseillère M<sup>me</sup> Céline Chartier se prononce contre.

La présente résolution est, en conséquence, adoptée à la majorité des voix.

« ADOPTÉE »

**16-07-570 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 980, avenue Saint-Charles, local 131 / Usage de Services de location d'automobiles et de camions (9921) / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 16-06-99**

CONSIDÉRANT une demande de modification du Règlement de zonage n° 1275 présentée par Groupe Andrian;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-06-99 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

CONSIDÉRANT que ce type d'entreprise n'est pas compatible avec la vocation du secteur et qu'une modification au Règlement de zonage permettrait l'installation d'autres commerces du même type dans la zone C3-124;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville refuse la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser l'usage de Services de location d'automobiles et de camions (9921) dans la zone C3-124.

« ADOPTÉE »

**16-07-571 Dérogation mineure / 22800, chemin Dumberry, local 10 / Enseigne sur mur / Lot 5 423 844 / Zone C3-123 / CCU n° 16-06-101**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure présentée par Groupe Harden visant à autoriser une enseigne sur mur ayant une superficie de 6 mètres carrés en dérogation à l'article 2.2.20.8.3.2 b) du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une superficie maximale de 3 mètres carrés, pour un immeuble sis au 22800, chemin Dumberry, local 10;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-06-101 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 juin 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 22800, chemin Dumberry, local 10;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville refuse la dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 22800, chemin Dumberry, local 10.

« ADOPTÉE »

**16-07-572 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1727 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réhabilitation de rue, installation de puisards et construction de pavage et de bordures / Rue Cartier**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1727 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1727 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réhabilitation de rue, d'installation de puisards et de construction de pavage et de bordures, incluant tous les ouvrages connexes sur la rue Cartier, en décrétant une dépense et un emprunt de trois cent quatre-vingt-six mille dollars (386 000,00 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

**16-07-573 Adoption / Règlement n° 1273-08 / Modification / Règlement omnibus modifiant le Règlement de lotissement n° 1273**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 20 juin 2016 un projet de règlement portant le n° 1273-08 modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 juillet 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1273-08 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1273-08 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273 ».

« ADOPTÉE »

**16-07-574 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-242 / Modification / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n°1275**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-242 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 8 août 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**16-07-575 Avis de motion / Règlement n° 1275-242 / Modification / Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage n°1275**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275.

**16-07-576 Adoption de projet / Règlement n° 1274-23 / Modification / Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1274-23 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 8 août 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**16-07-577 Avis de motion / Règlement n° 1274-23 / Modification / Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274**

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274.

**16-07-578 Adoption de projet / Règlement n° 1714 / Protocole d'entente / Construction Roger Bilodeau inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place Marier » / Parties des rues des Tilleuls, des Châtaigniers et des Pruches**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1714 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Construction Roger Bilodeau inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage des parties des rues des Tilleuls, des Châtaigniers et des Pruches du projet « Place Marier », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 8 août 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**16-07-579 Avis de motion / Règlement n° 1714 / Règlement n° 1714 / Protocole d'entente / Construction Roger Bilodeau inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place Marier » / Parties des rues des Tilleuls, des Châtaigniers et des Pruches**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Construction Roger Bilodeau inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage des parties des rues des Tilleuls, des Châtaigniers et des Pruches du projet « Place Marier », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

**16-07-580 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-243 / Autorisation d'escaliers extérieurs en cour avant secondaire / Zone H3-753 / Secteur rue de Clichy**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance extraordinaire tenue le 27 juin 2016 un premier projet de règlement portant le n° 1275-243 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 juillet 2016 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-243 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser les escaliers extérieurs en cour avant secondaire en zone H3-753 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**16-07-581 Autorisations de la Direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Tenue d'un tournoi de volleyball de plage, vente de nourriture et de produits alcoolisés sur le site du parc de la Paix le 21 août 2016 (en cas de pluie, remis au 28 août);
- Tenue d'un barbecue au parc Aurèle-Joliat le 22 août 2016;
- Tenue d'un barbecue et activités pour les enfants dans le stationnement du Provigo le 30 juillet 2016;
- Fermeture des rues Jeannotte, Esther-Blondin et Bourget pour la tenue du Marche-O-Dons de l'école Saint-Michel le 6 octobre 2016 de 9 h à 11 h.

« ADOPTÉE »

**16-07-582 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**16-07-583 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**16-07-584 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 37 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Mélissa Côté, notaire  
Greffière adjointe